nous trouvons la teneur dans le *Courrier des Etats-Unis*, qui ajoute n'avoir aucun renseignement à donner touchant l'existence ou la perte ultérieure du paquebot français.

— Une jolie coquille dans le *Journal de Senlis* (numéro du 12 avril) :

« A peu d'exception près, les blés promettent de bons et abondants produits. Les colzas sont magnifiques. Les sainfoins sont dans une situation excellente.

» *Les pompiers sont-partout couverts de boutons magnifiques.* »

Nouvelles du soir

On nous écrit de Paris ce matin :

On se rappelle que le parlement italien a voté, en 1873, une loi pour prohiber l'exportation des enfants comme saltimbanques ou musiciens ambulants.

Le ministre des affaires étrangères d'Italie vient de demander à M. le duc Decazes de vouloir bien inviter l'administration française à prêter son concours aux consuls d'Italie en France et en Algérie pour assurer dans l'étendue de leur ressort l'exécution de cette loi.

Le ministre de l'intérieur, saisi de la question par son collègue des affaires étrangères, vient d'adresser aux préfets de tous les départements, une circulaire pour leur recommander de faciliter la tâche salutaire des consuls italiens.

Les agents consulaires de l'Italie, d'après la loi votée par le parlement, doivent surveiller attentivement ceux de leurs nationaux qui exploitent à l'étranger des enfants de leur pays et les dénoncer aux tribunaux italiens.

Ils doivent, en outre, solliciter des tribunaux étrangers la répression des délits locaux.

Les préfets français devront, d'après la circulaire ministérielle, recommander aux autorités municipales, aux commissaires de police et autres agents de l'autorité, d'aider les consuls italiens pour l'exécution de toutes les formalités protectrices.

Le 3e conseil de guerre vient de condamner à six mois de prison le peintre Hauréau, inculpé de s'être immiscé, sous la Commune, dans les fonctions d'administrateur-adjoint des musées du Louvre, et d'avoir participé à l'arrestation de quarante-sept des gardiens de ce musée.

A Paris et dans les environs la nuit a été sereine, et la lune a brillé de tout son éclat. Ce matin, au lever du soleil, le froid est assez vif.

PETITE BOURSE.

Petite bourse du soir, 94,71 1/4.

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier du *Journal de Roubaix*).

NOUVELLES DE ROME

Marseille, 5 *mai*. — On mande de Rome, 5 mai :

Le cardinal Regnier a pris aujourd'hui possession de son titre cardinalice de l'église de la Sainte-Trinité des Monts. L'ambassadeur de France auprès du Saint-Siége, le cardinal Donnet, Mgr La Bouillerie, Mgr Maret, plusieurs membres du comité des pèlerinages présents à Rome, assistaient à cette cérémonie.

Mgr Bataldi a lu la bulle de la prise de possession. Après cette lecture, son Eminence, le cardinal Regnier a adressé une allocution à l'assistance.

Rome, 5 *mai*. — Aujourd'hui ont eu lieu de grandes réceptions au Vatican, à l'occasion de la fête de Saint Pie V. — Le Pape a reçu un grand nombre de personnages français composant la députation qui préside aux pèlerinages en France. — Le vicomte de Damas a lu une adresse dans laquelle il a exprimé ce que la France a fait, ce qu'elle voudrait. L'orateur a rappelé des temps meilleurs, constatant que le bien-être de l'Eglise et le bien-être de la France sont liés intimement dans l'histoire, dans les mœurs et dans les esprits.

Le Pape a répondu en disant qu'au milieu des précaires alliances humaines, il y en a une vraiment nécessaire et très-utile, l'alliance du Christ, qui sera toujours le roi victorieux. Le Pape a parlé ensuite avec une grande bienveillance de la France, de ses pèlerinages, de ses missionnaires, de son ardeur pour la propagation de la Foi et de son amour pour le Saint-Siége.

Environ 500 personnes assistaient à cette réception. Le Pape était entouré de plusieurs cardinaux et prélats.

LA GUERRE CARLISTE.

Madrid, 5 *mai*. — Le maréchal Serrano, l'amiral Topete, avec leur état-major, ont débarqué hier à Santander.

On les a reçus avec enthousiasme. Ils arriveront demain ici.

Samedi, à Palencia, les églises ont été envahies et profanées par la foule.

Santander, 5 *mai*. — Le maréchal Serrano et l'amiral Topete revenant de Bilbao, partent pour Madrid.

Le maréchal Concha a été nommé commandant en chef de l'armée du Nord.

Le Nervion est redevenu navigable.

Londres, 5 *mai*. — La *Pall Mall Gazette* a reçu de Santander, en date du 5 mai, la dépêche suivante :

Les carlistes sont très démoralisés. Ils ont voulu mettre à mort plusieurs chefs qu'ils soupçonnaient de trahison; ceux-ci n'ont échappé que difficilement, beaucoup ont déserté. La panique répandue parmi les carlistes gagne les autres parties de l'Espagne. Le général Concha se prépare à avancer. Le temps est favorable aux opérations.

ALLEMAGNE.

Berlin, 5 *mai*. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* fait remarquer, à la fin d'un article qu'elle publie en tête de son numéro d'aujourd'hui, que l'attitude des journaux français, tels que la *Presse* et le *Français*, qui prennent parti pour le comte d'Arnim, à l'occasion de la polémique qu'il soutient dans les journaux allemands contre le chancelier de l'empire, donne lieu à de sérieuses réflexions et que l'on doit en prendre note en Allemagne.

Berlin, 5 *mai*, 6 *heures soir*. — La Chambre des députés prussiens a adopté le projet de loi concernant l'administration des Evêchés vacants jusqu'à l'article 12. — Dans le cours des débats, le ministre des cultes a déclaré qu'il n'y avait aucune divergence d'opinion entre le Chancelier et lui au sujet de la politique ecclésiastique. Il a ajouté qu'il y avait tout lieu de croire que la curie romaine avait promis à la Suisse de lui faire des concessions, afin d'isoler la Prusse dans la lutte engagée.

Le ministre des Cultes a encore assuré que le Pape avait, outre la lettre à l'Empereur, adressé d'autres lettres à divers princes dans le courant du mois d'août dernier.

Cette nouvelle a produit une vive sensation dans la Chambre. — Le député Catholique, M. Mallinkrodt, a demandé au ministre s'il n'avait pas connaissance d'une seconde lettre adressée par le Pape à l'Empereur. — Le ministre a répondu qu'il n'en savait rien.

Berlin, 5 *mai*. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* salue en la personne de l'empereur de Russie le meilleur ami de l'Allemagne et dit que les habitants de Berlin n'ont pas oublié, malgré les nouvelles splendeurs, que la gratitude est la plus belle vertu des peuples. Elle ajoute que l'on doit être reconnaissant au czar Alexandre pour ce qu'il a fait en faveur de la Prusse et de l'Allemagne au moment le plus difficile de leur histoire moderne.

NOUVELLES DE SHANGHAÏ

Shanghaï, 4 *mai*. — Il n'y a eu aucun nouveau désordre dans la colonie française depuis hier.

Toutefois, il existe encore une certaine appréhension parmi les européens.

NOUVELLES D'AMÉRIQUE

New-York, 5 *mai*. — Un navire arrivé à Miquelon dit avoir aperçu le 10 avril, un grand steamer abandonné. On suppose que c'est le steamer *Europe*.

Le comité des secours de la Louisiane distribue journellement 50,000 rations aux victimes des inondations.

COMMERCE

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Havre, 6 mai.

(Dépêche de MM. Shlagdenhauffen et Ce, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.)

Marché calme, soutenu, terme juillet septembre 102.

Liverpool, 6 mai.

(Dépêche de MM. Shlagdenhauffen et Ce, représentés à Roubaix par M. Bulteau Desbonnets.)

Ventes 12,000 b. disponible inchangé, livrable faible. Manchester ferme mais plus calme.

Avis divers

ANVERS, 5 mai. — *Laines* : A la cinquième séance de nos ventes publiques de laines, qui a eu lieu hier après-midi, il a été

Exposé.			Vendu.
1828 bal.	laines de	Buenos-Ayres,	1720 b.
79 »	»	Monte-Video,	79 »
32 »	»	Entre-Rios,	32 »
34 »	»	Cap,	34 »
23 »	»	Afrique,	— »
115 »	»	lavée,	53 »
2113 balles.			1917 b.

Les enchères se poursuivent régulièrement à des prix sans changements.

De gré à gré on a vendu aujourd'hui 16 balles laine en suint de la Plata.

Voici l'ordre de vente de la plus prochaine séance :

Jeudi 7 mai, à 4 h. de relevée.

(Par les courtiers H. MELGES et J. MELGES)

D'ordre de MM. Osterrieth et Ce : 846 b. laine de B.-Ayres, 416 b. Montevideo et 157 b. Entre Rios.

D'ordre de M. Job. Dan. Furhmann : 209 b. laines de B.-Ayres ; 60 b. dito dito lavée ; 162 b. Russie en suint; 59 b. dito lavée ; 13 b. écouailles d'Allemagne ; 48 b. déchets lavés et 48 b. laine du Cap.

D'ordre de M. H. Tieman 54 b. laine de B.-Ayres et une partie laine du pays.

D'ordre de M. E. Karcher : 172 b. laine de Buenos-Ayres; 193 b. Cap et 67 b. laine lavée.

Cotons. — On a de nouveau vendu aujourd'hui 43 balles cotons Louisiane à fr. 83 par 50 kilos.

LIVERPOOL, 5 mai. — Clôture. — *Cotons* : Ventes du jour 10,000 balles, dont 2,000 balles pour la spéculation et l'exportation. Marché calme et stationnaire.

On cote : Upland pas en dessous de low middling embarquement avril 8 7/16d. Upland pas en dessous de bon ordinaire, livraison juin/juillet 8 3/8d.

CIRQUE RANCY

Jeudi 7 mai, grande représentation

Cendrillon ou la pantoufle de verre, grande pantomime féerique en 4 tableaux. Exercices questres, comiques et gymniques par tous les artistes.

CHEMIN DE FER DE LA VENDÉE

Dans sa séance du mardi 24 mars, la Chambre a adopté, à l'unanimité, un projet de loi par lequel il est fait concession à la compagnie de la Vendée du chemin de Tours à Montluçon, moyennant l'allocation d'une subvention de 14 millions.

Voici les termes mêmes du rapport par lequel la commission d'enquête sur les chemins de fer, chargée de l'examen de ce projet, le recommandait à l'adoption de l'Assemblée. L'honorable M. Wilson, rapporteur de la commission, concluait ainsi :

« La ligne de Tours à Montluçon, ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte en examinant la carte des chemins de fer français, est la suite, et pour ainsi dire le complément obligé de la ligne de la Vendée, à laquelle elle se rattache à Tours. Nous croyons qu'il y a avantage pour l'Etat et pour le public à développer, dans des conditions aussi normales, le réseau d'une compagnie déjà existante, plutôt que de créer, entre le réseau de la compagnie d'Orléans et celui de la Vendée, une nouvelle compagnie dont l'avenir, en raison de la faible étendue de la ligne, serait incertain et précaire.

» En outre, la compagnie de la Vendée, par la scrupuleuse observation de ses précédentes conventions avec l'Etat, a donné des gages sérieux qui militent en sa faveur et qui garantissent la bonne exécution de la ligne qu'elle sollicite. Les travaux qui lui ont été confiés jusqu'à ce jour ont été vivement et fidèlement exécutés à ce point qu'elle achèvera, dans les derniers mois de cette année ou au commencement de l'année 1875, la ligne de Bressuire à Tours, dont la construction lui a été confiée par une convention approuvée par l'Assemblée nationale, en date du 13 janvier 1872. Elle pourra donc appliquer ses ressources à commencer immédiatement les travaux de Tours à Montluçon et leur donner une activité telle qu'elle prend l'engagement de les terminer en cinq ans; le délai de huit ans que M. le ministre des travaux publics avait cru devoir vous proposer pour l'achèvement des travaux, dans le cas de la mise en adjudication de la ligne, se trouvera ainsi réduit de trois ans.

» La demande de la compagnie de la Vendée ne nous a pas semblé exagérée, et elle nous a paru, comme à M. le ministre des travaux publics, présenter le double avantage d'assurer, dans un délai très-court, la bonne exécution du chemin de fer de Tours à Montluçon, et de placer cette ligne dans des conditions de vitalité qui sont indispensables pour faire prospérer une de ces entreprises d'utilité publique, auxquelles est si intimement lié le crédit général du pays. »

CHARBONNAGES DE L'AVEYRON

SOCIÉTÉ CIVILE

DES HOUILLÈRES D'AUZITS

ÉMISSION

De 30,000 Obligations foncières

AU PRIX DE **92** FR. **50**, REMBOURSABLES A **250** FRANCS EN **90** ANS

Intérêt annuel : 7 fr. 50

Payable en 2 coupons semestriels de 3 fr. 75, les 15 octobre et 15 avril

VERSEMENTS

En souscrivant..........	**25** fr.	»
Le 20 juillet prochain (à la remise des titres libérés).	**67**	**50**
	92 fr.	**50**

Tout Souscripteur qui désire libérer immédiatement les deux versements, a droit à une bonification de UN FRANC *par titre.*

EXPOSÉ

La concession de la houillère d'Auzits a une étendue de 489 hectares, traversée par le chemin de fer de Paris à Orléans.

Les couches reconnues et certifiées dans les rapports de quatre Ingénieurs des Mines ont une puissance d'épaisseur représentant plus de 20 millions de tonnes de bonne houille grasse, pouvant être affectée à tous les usages industriels et domestiques.

Une exploitation de 200,000 tonnes est assurée pendant plus d'un siècle.

Le prix de vente le plus réduit laissera toujours un bénéfice minimum de 5 fr. par tonne, soit un million de bénéfice par an pour une extraction de 200,000 tonnes.

Le produit des 30,000 Obligations émises est spécialement affecté : 1° à l'augmentation du matériel déjà existant ; 2° à de nouvelles constructions industrielles ; 3° au fonçage de deux nouveaux puits ; 4° à l'extension du chemin de fer qui existe sur la concession.

Ces améliorations placeront l'exploitation dans des conditions qui permettront l'extraction facile de 200,000 tonnes par année.

Toutes les formalités nécessaires seront remplies auprès de la Chambre syndicale des Agents de change de Paris, pour obtenir la cote officielle.

Les Statuts de la Société, ainsi que les Rapports des ingénieurs, sont tenus à la disposition de toute personne qui désire en prendre connaissance.

LA SOUSCRIPTION

Est ouverte du 6 au 11 Mai

AU SIÉGE DE LA SOCIÉTÉ

14, *r. du Quatre-Septembre, à Paris*

Comptoir des Fonds publics

70, rue de l'Hôpital-Militaire, à LILLE

A. DE MÉVOLHON

Avances sur Titres

Achat et Vente de Valeurs au comptant

Ordres de Bourse à terme.

Paiement de coupons sans commission.

SANTÉ A TOUS **rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :**

REVALESCIÈRE.

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dyssenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, LordStuard de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure No. 65,811.

M. le curé A. Brunellière, d'une *Dyspepsie* de huit ans, et après que les médecins ne lui donnaient plus que quelques mois à vivre.

Cure No 62,476.

Sainte-Romaine-des-Iles (Saône-et-Loire)

Monsieur, — Dieu soit béni ! la Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes.

J. COMPARET, curé.

Certificat No. 69,719.

HYDROPISIE, RÉTENTION. — Trois en sont radicalement guéris. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîte de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste : les boîtes de 32 et 60 fr. *franco*. — Dépôt à Roubaix, chez MM. Coille, pharmacien et Morelle-Bourgeois, et chez les autres pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co., 26, Place Vendôme, à Paris.

4095. — F

Nouvelle Encre

J. Gardot à Dijon

noire en écrivant, n'oxydant pas les plumes, n'épaississant pas.

Nouvelle Encre violet noir

.... même un mois après l'écriture.

Chez tous les Papetiers

Dépôt à la *Librairie Alfred Reboux.*

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barr. à 1000/1000 le k. 3,434 fr. 44 c....	4 .|.	à	6 .|.	0/00 pme
Or (pièces de 20 fr.).....	.. .|.	à	.. .|.	0/00 pme
A. en barre à 1000/0000; le k. 218 fr. 89 c......	7 .|.	à	.. .|.	0/00 pme
Ducats de Holl. et d'Aut.	11 65	à	11 80	
Piastres à colonnes Ferdin.	5 25	à	5 50	
Id. mexicaines........	5 20	à	5 50	
Souverains Anglais......	25 10	à	25 15 .|.	
Bancknotes.............	25 15 .|.	à	25 18 1/2	
Aigles d'Amérique (5 d.)	25 75 .|.	à	25 85 .|.	
Dollars................	5 11 .|.	à	.. .. .|.	

ESCOMPTES

Banque de France..	4 1/2 (sur avance 5 1/2
Id. d'Angleterre ..	4 .|. 0/0
Id. de Belgique...	5 0/0

BONS DU TRÉSOR

3 1/2 0/0 de 3 à 5 mois — 4 1/2 0/0, de 6 à 11 mois. — 5 .|. 0/0, à un an.

BOURSE DE LILLE DU 4 MAI.

FONDS DE L'ÉTAT	
Rente 3 0/0	59 72 1/2
Rente 4 1/2	85 75
Rente 5 0/0	94 20
OBLIGATIONS DES VILLES.	
Paris 1855-1860	425 ..
Paris 1865	455 ..
Paris 1869	293 50
Paris 1871	264 25
Lille 1860	89 50
Lille 1863	84 ..
Lille 1868	412 50
Roubaix et Tourcoing	35 75
Amiens	96 ..
Dunkerque	515 ..
Département du Nord	83 75
CHEMINS DE FER	
Actions Nord	1030 ..
id. Lyon	888 75
id. Orléans	815 ..
id. Lille à Béthune	245 ..
id. Nord-Est français	280 ..
Obligations Nord	288 ..
id. Mines de Béthune	278 75
id. Campagnac	450 ..
id. Lyon fusion anciennes	282 ..
id. Lyon fusion nouvelles	271 ..
id. Orléans	284 ..
id. Midi	278 ..
id. Ouest 3 0/0	276 50
id. Est 3/0 0	276 25
id. Lille à Béthune	235 ..
id. Lille à Valenciennes	206 25
VALEURS LOCALES	
Caisse de Lille, Verley-Decroix	540 ..
Caisse de Roubaix Decroix-Vernier	511 25
Caisse d'escompte Pérotet Ce.	600 ..
id. actions nouvelles 300 fr. payés	525 ..
Crédit indus. et de Dépôts du Nord	465 ..
Comptoir commer Devilder et Ce.	530 ..
Gaz de Wazemmes	1340 ..
Le Nord, assuran. contre l'incendie	1551 25
Caisse Platel et Ce, act. de 500, t. p.	510 ..
CHARBONNAGES	
Auchy	600 ..
Azincourt	370 ..
Bruay	7800 ..
Bully-Grenay (le sixième)	920 ..

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour l'insertion des AVIS DE VENTES JUDICIAIRES FORMATIONS DE SOCIETES et autres PUBLICATIONS LEGALES ET JUDICIAIRES.

Publications légales

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Faillite Alphonse GILLOT

(2me RÉUNION)

Messieurs les créanciers sont invités à se réunir au Tribunal de Roubaix, salle des faillites, le mardi 12 mai 1874, à 10 heures du matin, pour délibérer sur la formation d'un concordat ou d'un contrat d'union.

Le greffier du tribunal,

6066 HENRI LEQUENNE.

Etude de Me CHARLES HELBECQUE, notaire à Roubaix.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

D'un acte reçu par Me CHARLES HELBECQUE et son collègue, notaires à Roubaix, le quatorze avril mil huit cent soixante-quatorze, portant la mention suivante : enregistré à Roubaix le vingt avril mil huit cent soixante-quatorze, fo 63, verso case 5, reçu dix francs, décimes deux francs cinquante centimes, signé SOF; et dont deux expéditions ont été déposées le six mai mil huit cent soixante-quatorze, l'une au greffe du tribunal de commerce de Roubaix, l'autre au greffe de la justice de paix du canton est de la dite ville.

Il appert que:

M. Florimond LEGRAND, M. Léopold LEGRAND et M. Fortuné LEGRAND, tous trois teinturiers demeurant à Roubaix, ont formé entre eux une société en nom collectif.

La durée de la société est fixée à sept années à partir du premier avril mil huit cent soixante-quatorze.

Le siége de la société est établi à Roubaix, rue des Longues-Haies, no 17.

La raison et la signature sociales sont **Legrand frères.**

Le capital social est fixé à *dix mille francs*, que les associés doivent apporter à raison d'un tiers.

Chacun des associés est autorisé à régir, gérer et administrer dans l'intérêt de la société; la signature sociale appartiendra à M. Florimond Legrand seul, mais il ne pourra en faire usage que dans l'intérêt et pour les affaires de la société.

Cependant aucun emprunt ni aucune obligation ne pourra être contracté sans le concours et la signature des trois associés.

Pour extrait conforme

Signé : CH. HELBECQUE.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

D'un acte sous signatures privées fait quadruple à Roubaix le 16 avril 1874, entre Mme Adélaïde-Sophie JEAN, veuve de M. Gustave MAHON, sans profession, M. Henri MAHON, mécanicien, M. Jules MAHON, mécanicien et M. Henri LALLEMAND, mécanicien, demeurant tous à Roubaix; et portant la mention suivante : enregistré à Roubaix, le 25 avril 1874, fo 73, ro c. 9, reçu 7 francs 50 centimes, décimes un franc 88 centimes. Signé SOF; et déposé en l'étude de Me DUCHANGE, notaire à Roubaix, suivant acte reçu par lui le 18 avril 1874, enregistré.

Il résulte :

Que la société formée entre M. Gustave MAHON père, MM. Henri et Jules MAHON et M. Henri LALLEMAND, tous mécaniciens demeurant à Roubaix, pour l'exploitation d'un établissement de mécanicien, pour une durée de dix ans, à partir du premier janvier 1873, sous la raison sociale **Mahon père et fils** et dont le siége était à Roubaix, ainsi qu'il résulte d'un acte reçu par le dit Me DUCHANGE, le 16 novembre 1872, est et demeure dissoute à partir du 1er avril 1874.

Et que M. Henri MAHON est seul chargé de la liquidation de la dite société.

Pour extrait délivré par M. Louis-Amédée-Jean DUCHANGE, notaire à Roubaix, dont deux expéditions ont été déposées, l'une au greffe du tribunal de commerce de Roubaix, et l'autre au greffe de la justice de paix du canton Ouest de Roubaix, le 2 mai 1874.

Signé: DUCHANGE.

6069.

A VENDRE

Pour cause de cessation de commerce :

Métiers à tisser à la marche, **Moulins à ourdir, Harnais** avec leurs rots, **Bobinots** et autres ustensiles de fabrication. **Rayons et Tables.**

S'adresser, rue de Paris, 45 bis, à Lille. 6013